

Décision CODEP-CMX-2018-046422
du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

relative à la constitution d'un groupe permanent d'experts pour le démantèlement, dit « GPDEM ».
[modifiée par la décision CODEP - CMX-2019-047207 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 novembre 2019 et par la décision CODEP- CMX-2020-008334 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 janvier 2020]

VERSION CONSOLIDÉE AU 29 JANVIER 2020

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 20,

Décide :

Article 1^{er}

Il est constitué auprès du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire, un groupe permanent d'experts pour le démantèlement, dit « GPDEM », compétent sur les questions relatives au démantèlement des installations nucléaires de base.

Article 2

Le groupe permanent d'experts rend des avis au directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire, à sa demande.

Article 3

(modifiée par les articles 2 des décisions CODEP - CMX-2019-047207 du 18 novembre 2019 et CODEP- CMX-2020-008334 du 29 janvier 2020)

Mme Michèle VIALA est nommée Présidente du groupe permanent d'experts pour le démantèlement, dit « GPDEM ».

Mme Chantal MOMMAERT est nommée vice-Présidente de ce même groupe permanent d'experts.

Les membres du GPDEM, figurant à l'annexe de la présente décision, sont nommés pour une période de quatre ans.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 5

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 janvier 2020

Annexe

à la décision CODEP-CMX-2018-046422
du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire
(modifiée par l'article 2 de la décision CODEP - CMX-2019-047207 du 18 novembre 2019)

Liste des membres du GPDEM :

Monsieur Jean-François BANTI

Monsieur Hafid BAROUDI

Monsieur Régis BAUDRILLART

Monsieur Behrooz BAZARGAN SABET

Monsieur Philippe BÉGASSAT

Madame Manon BESNARD

Monsieur Marc BOUCHON

Monsieur Jean-Dominique BOUTIN

Monsieur Marnix BRAECKEVELDT

Monsieur Jean-Pierre CAYLA

Madame Charlotte CAZALA

Monsieur Didier CHAMPION

Monsieur Yves CHANZY

Monsieur Thierry CHARLES

Monsieur Jean-Paul DAUBARD

Madame Véronique DECOBERT

Monsieur Michel DUTZER

Madame Marie-Paule ELLUARD

Madame Nadine EVENAT ROBIC

Monsieur Patrice FRANÇOIS

Monsieur François JEFFROY

Monsieur Jean-Yves KOHLER

Madame Sandrine MAGDALINIUK

Monsieur Franck MAROT

Monsieur Vincent MASSAUT

Madame Martine MASSOUTIÉ

Madame Chantal MOMMAERT

Monsieur Frédéric NOBILE

Monsieur Marc PHILIPPE

Monsieur Daniel QUÉNIART

Monsieur Francis STEINMETZ

Monsieur Thierry VARET

Madame Michèle VIALA